



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

**CAMPAGNE DE SUBVENTION**

**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2026**

**NOTE DE CADRAGE FFBSQ – ANS**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOWLING ET**

**DE SPORT DE QUILLES**

**FICHE DE SUBVENTION N°3432**

## SOMMAIRE

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE .....</b>                                | <b>3</b>  |
| <b>2 – STRATÉGIE ET PRIORITÉS FÉDÉRALES 2026 .....</b>               | <b>3</b>  |
| <b>A/ ORIENTATIONS POUR LES LIGUES .....</b>                         | <b>5</b>  |
| ? OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE .....                    | 5         |
| ? OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ.....                         | 6         |
| ? OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ ..... | 7         |
| <b>B/ ORIENTATIONS POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX.....</b>          | <b>8</b>  |
| ? OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE .....                    | 8         |
| ? OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ.....                         | 9         |
| ? OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ.....  | 9         |
| <b>C/ ORIENTATIONS POUR LES CLUBS .....</b>                          | <b>10</b> |
| ? OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE .....                    | 10        |
| ? OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE.....                         | 11        |
| ? OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ.....  | 11        |
| <b>3 - INDICATEURS DE SUIVI.....</b>                                 | <b>12</b> |
| <b>4 – COMMISSION D'ATTRIBUTION - INSTRUCTION DES DOSSIERS .....</b> | <b>14</b> |
| <b>5 – CALENDRIER PREVISIONNEL .....</b>                             | <b>15</b> |
| <b>6 - LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES .....</b> | <b>15</b> |
| <b>7 – BILAN ET ÉVALUATION.....</b>                                  | <b>17</b> |
| <b>8 – CONTACTS ET FOIRE AUX QUESTIONS .....</b>                     | <b>17</b> |

## 1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### 1- A : Introduction :

L'Agence Nationale du Sport permet aux fédérations sportives d'attribuer des aides financières aux clubs dans le cadre de projets sportifs fédéraux (PSF), dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive et de financer des actions structurantes sur les territoires. L'objectif de renforcer les liens entre les clubs et la fédération est toujours d'actualité pour aller au plus proche du pratiquant.

Ainsi, une nouvelle fois la FFBSQ a pour mission d'instruire les dossiers de demandes de subvention et de proposer une répartition financière auprès de l'ANS. Les projets à soutenir doivent s'inscrire en lien avec **les priorités fédérales de développement des pratiques et en cohérence avec le contrat d'engagement républicain signé par le président de la FFBSQ**.

Cette note de cadrage présente les différents objectifs et axes prioritaires sur lesquels la fédération a choisi d'orienter les projets et reprends les directives inscrites dans la note de service N° 2026-DFT-02 du 25 mars 2026 de l'Agence nationale du sport.

## 2 – STRATÉGIE ET PRIORITÉS FÉDÉRALES 2026

La Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant à décliner au niveau de leur territoire, des projets sportifs qui devront être en synergie avec les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF). Ce PSF 2026 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral, à l'horizon 2028 dans une logique de développement des pratiques pour tous et de responsabilités sociales et environnementales pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ces orientations, qui se font l'écho de celles émises par l'ANS, s'articulent pour nos disciplines Bowling et Sport de Quilles autour de **4 objectifs majeurs** :

- ✓ Un objectif de développement de la pratique en direction des jeunes,
- ✓ Un objectif de développement de la filière sportive et de l'accession au Haut Niveau,
- ✓ Un objectif de promotion du sport en direction des publics cibles (femmes, personnes en situation de handicap et sport santé)
- ✓ Un objectif de renforcement de l'accompagnement des actions en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence dans le cadre sportif.

Et 7 **indicateurs** qui s'articulent autour de ces objectifs pour constituer le projet sportif fédéral de développement territorial 2025/2028 :

- ✓ Féminisation de la pratique, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement
- ✓ Découverte de la pratique et accueil nouveaux pratiquants
- ✓ Sport à l'école durant le temps scolaire (sous conditions \*(1)) : bowling et quilles scolaires
  - ❖ Incitation au Pass' sport
  - ❖ Deux heures de sport en plus pour les collégiens
- ✓ Activité périscolaire : bowling et quilles sur le temps périscolaire
- ✓ Formation des encadrants et des dirigeants

- ✓ Sport santé et sport sur ordonnance
- ✓ Pratique du para-bowling et para-quilles
- ✓ Développement de l'éthique et la citoyenneté

Concernant l'aide à l'emploi, les dispositifs sont gérés par les services déconcentrés compétents (DRAJES et SDJES). A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

#### IMPORTANT :

**Attention : les actions devront impérativement débuter en 2026, leur date de réalisation devra se tenir sur une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 juin 2027 (date butoir pour transmettre le compte rendu financier du PSF 2025 est le 30 juin 2026).**

Le seuil minimum de financement est de :

- **1500€** pour le total des actions PSF d'une même structure ;
- **1000€** pour les structures dont le siège social se situe en territoires carencés, les zones de revitalisation rurale ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR (hors QPV et cités éducatives).

Ci-après les règles cumulatives d'attribution :

**- Par action :** le montant minimum de subvention par action est de **750 €**. Ce seuil est abaissé à **500 €** pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés (hors QPV et cités éducatives).

**- Par dossier :** Le seuil minimum d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions s'élève à **1 500 €**. Ce seuil est abaissé à **1 000 €** pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés (hors QPV et cités éducatives).

Les associations ne peuvent pas déposer une même action sur les différents dispositifs de l'Agence (PSF et PST, PSF et Appel à projets nationaux). Il est par ailleurs rappelé que les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations.

- **La subvention attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet prévisionnel. Attention, cette règle vaut également pour le compte rendu financier de l'action.**
- **La part réservée aux clubs devra être d'au moins 50% des crédits PSF.**
- **Les clubs situés en zones rurales (ZRR) feront l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des crédits.**
- **Aucune subvention ne pourra être versée à une association qui n'aurait pas souscrit au CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN et qui n'aurait pas transmis son CRF 2024.**

## A/ ORIENTATIONS POUR LES LIGUES

### ❖ OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

#### **Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes.**

##### Opérations éligibles :

- Structuration et pilotage du territoire : faire fonctionner les ETR, donner les moyens financiers et favoriser l'élaboration des actions.

- Assurer le suivi des écoles de bowling et quilles labellisées

##### *Exemples :*

- *Organiser une visite annuelle dans un club de bowling en réunissant les acteurs locaux autour du coordonnateur ETR et favoriser la labellisation des clubs*
- *Favoriser la formation des jeunes de + de 15ans (diplôme d'animateur)*
- *Organisation d'un trophée régional inter écoles de bowling*

- Opérations de détection et d'entraînement des meilleurs potentiels jeunes U8 – U14

##### *Exemples :*

- *Organiser les regroupements régionaux des meilleurs joueurs par trimestre*
- *Organiser la détection et le suivi des jeunes avec l'appui du coordonnateur ETR*
- *Organiser la formation continue des entraîneurs des clubs Jeunes pour optimiser l'entraînement.*

#### **Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles (accueil de nouveaux pratiquants(-es))**

##### Opérations éligibles :

- Promouvoir l'accueil de nouveaux joueurs

##### *Exemples :*

- *Organisation de journée d'initiation et découverte des disciplines (forum des associations, journées portes ouvertes),*
- *Utilisation du kit Bowling Campus*

#### **Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire) dans le respect de la circulaire interministérielle N° 2017-116 du 06-10-2017\*(1)**

##### Opérations éligibles :

- Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire régional
- Mise en place d'un référent bowling / quilles scolaire par ligue, responsable de diffuser l'information et d'organiser la formation des Conseillers Pédagogiques de Circonscription et enseignants avec le « bowling en cycle 3 »
- Favoriser l'accueil des scolaires dans les bowlings et la mise en œuvre d'une passerelle école /club en aidant aux financements des actions et en soutenant l'encadrement des journées de fin de cycle.
- Mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »

### **Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique**

#### Opérations éligibles :

- Stimuler la vie sportive féminine du territoire (attention toute particulière à ces actions)

#### *Exemples :*

- *Organisation de rencontre individuelle ou par équipe, des opérations à l'intention du public féminin licencié ou non (Journée amène une copine, lady's day, ...)*
- *Organisation de formation pour les dirigeantes afin de favoriser leur accès aux postes de responsables*
- *Mettre en place un ou une référente Féminisation de la pratique par ligue*

### **Indicateur 1.5 : Activité Périscolaire (bowling ou quilles)**

#### Opérations éligibles :

- Coordination et promotion du bowling ou quilles périscolaire sur le territoire régional
- Animation sur le temps périscolaires
- Journée découverte sur les bowlings en faveur du public scolaire
- Toutes les activités doivent se tenir sur les horaires non scolaires

### **Indicateur 1.6 : Pratique du para-bowling ou quilles**

#### Opérations éligibles :

- Organisation de séances de découverte para-bowling ou para-quilles sur le territoire

#### *Exemples :*

- *Promotion de la pratique auprès du grand public et passerelle vers le club*
- *Participer à l'opération Sport à l'hôpital avec 1<sup>ière</sup> cordée dont la journée Evasion*
- Soutien du plan national de formation des enseignants fédéraux sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA

#### *Exemple :*

- *Faire le lien avec des organismes de formation et faire former les animateurs volontaires*

## **❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ**

### **Indicateur 2.1 : Sport santé**

#### Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité Bowling et Quilles sur ordonnance

#### *Exemples :*

- *Prendre contact avec le milieu hospitalier pour proposer l'activité bowling et quilles*
  - *Prendre contact avec les Maisons Sport Santé du territoire pour proposer l'activité bowling*
  - *Mise en place de séance adaptée pour le bowling en prenant appui sur le médico-sport santé (outil du CNOSF – contact : [camille.sauter@cnosf.org](mailto:camille.sauter@cnosf.org))*
  - Bienfaits du Bowling et des quilles sur la santé et le bien être des personnes pratiquantes
- Exemples :*

- *Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer (organisation et/ou coordination des actions de prévention octobre Rose).*
- *Participation à une journée Découverte avec une association (1<sup>er</sup> de Cordée...)*

### ❖ **OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ**

#### **Indicateur 3.1 : Programme Éthique**

##### Opérations éligibles :

- Sensibilisation des clubs et des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté

##### *Exemples :*

- *Session de sensibilisation ou formation (Colosse aux pieds d'argile)*
- *Mise en place de trophée du Fair-Play*
- *Mise en place du recyclage du matériel sportif*
- Lutte contre toutes les formes de violences dans le sport (violences sexistes et sexuelles, homophobie, discriminations, racisme...) Organisation de session d'information pour la sensibilisation et la prévention.

#### **Indicateur 3.2 : Formation et accompagnement de structures du territoire**

##### Opérations éligibles :

- Formations pour les entraîneurs

##### *Exemple :*

- *Organisation de la journée annuelle des entraîneurs de clubs avec les cadres techniques de l'ETR*

- Formations de Bénévoles de Club

##### *Exemples :*

- *Formation de bénévoles spécialisés « école de bowling » pour l'accompagnement des jeunes en compétition (logistique) ou la communication interne*
- *Formation des bénévoles via les catalogues des CDOS et CROS des territoires respectifs*
- Formations des dirigeants et du personnel des Bowlings et Quilles, de la ligue et des CD

##### *Exemples :*

- *Séminaire ou journée de formation pour les dirigeants des commissions sportives de clubs, directeurs de Bowling et Quillers et personnel d'accueil, responsables jeunes et bowling scolaire, coordonnateur d'ETR*

### ❖ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

#### **Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes.**

##### Opérations éligibles :

- Organiser des circuits de compétitions jeunes U8 à U12
- Organiser des compétitions par équipes

##### *Exemple :*

- *Organisation d'un trophée inter écoles de bowling ou championnat départemental par équipe.*
- *Organisation de regroupement de jeunes pour l'optimisation et mutualisation de l'entraînement*

#### **Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles (accueil de nouveaux pratiquants(-es))**

##### Opérations éligibles :

- Promouvoir l'accueil de nouveaux pratiquants

##### *Exemples :*

- *Organisation de journée d'initiation et découverte des disciplines (forum des associations, journées portes ouvertes,*
- *Utilisation du kit Bowling Campus*
- *Actions de promotion du bowling et des quilles dans les zones spécifiques QPV et ZRR avec l'appui d'associations œuvrant pour l'insertion par exemple "Rebonds ou UNICITES"*

#### **Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire) dans le respect de la circulaire interministérielle N° 2017-116 du 06-10-2017\*(1)**

##### Opérations éligibles :

- Promotion du projet national : Prendre contact avec le DSDEN, favoriser la formation des Conseillers Pédagogique de Circonscription, prêter le matériel pédagogique aux établissements scolaires, favoriser l'organisation des séances de fin de cycle.
- Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.
- Développement de l'activité auprès du public scolaire

##### *Exemples :*

- *Organisation de rencontres inter-établissements ou interclasses*
- *Conventions avec les fédérations USEP, UNSS, UGSEL au niveau départemental*
- *Soutien des clubs pour faciliter la passerelle du scolaire au club.*
- *Mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »*

#### **Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique**

##### Opérations éligibles :

- Stimuler la vie sportive féminine dans le département

##### *Exemple :*



- *En organisant des rencontres individuelles, par équipe et des opérations à l'intention du public féminin : Journées portes ouvertes, journées « amène une copine », journée famille mère fille*

#### **Indicateur 1.5 : Activité périscolaire (bowling ou quilles)**

##### Opérations éligibles :

- Animation sur le temps périscolaire,
- Journée découverte sur les bowlings en faveur du public scolaire,
- Toutes les activités doivent se tenir sur les horaires non scolaires.

#### **Indicateur 1.6 : Pratique du para-Bowling et Quilles**

##### Opérations éligibles :

- Développement des opérations de découverte du bowling et des quilles pour le public en situation de handicap

##### *Exemple :*

- *Opération à destination des centres de rééducation et foyers de vie proches des bowlings ou quillers,*

- Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap

##### *Exemples :*

- *Favoriser la création de sections para-bowling ou para- quilles dans les clubs, soutien à la communication externe en direction des publics concernés,*
- *Inscrire les créneaux de pratique ouvert aux personnes en situation de handicap sur le Handi-guide*
- *Favoriser la formation des enseignants des clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap*

### **❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ**

#### **Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance**

##### Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance
- Bienfaits du bowling sur la santé et le bien-être des personnes pratiquantes

##### *Exemples :*

- *Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer*
- *Organisation d'événements en faveur d'Octobre Rose*
- *S'intégrer dans des journées de promotion Sport Santé proposées par le département*
- *Pour le bowling : promotion du Médico-sport (outil du CNOSF)*

### **❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ**

#### **Indicateur 3.1 : Programme Ethique**

##### Opérations éligibles :

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair-Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)

- Sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences (sexistes, sexuelles, homophobie, discriminations, racisme... par l'intermédiaire de professionnels des services déconcentrés (SDJES/DRAJES), Colosse aux pieds d'Argile ou autres.

## C/ ORIENTATIONS POUR LES CLUBS

### ❖ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

#### **Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes**

##### Opérations éligibles :

- Aménagement de plusieurs créneaux horaires par semaine et d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes
- Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de bowling ou quilles (séance festive, journées portes ouvertes jeunes)
- *Mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » pour tous*
- Faire passer les « quilles » (grades techniques) aux plus jeunes
- Mettre en œuvre tout processus d'obtention d'un label fédéral Ecole de Bowling

#### **Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles**

##### Opérations éligibles :

- Création ou développement d'une section Jeunes dans chaque club avec un jeune de + de 12 ans investi dans les décisions, voir dans l'encadrement
- Journée portes ouvertes, notamment pour les Séniors et les scolaires
- Anniversaires au bowling à destination principalement des non-pratiquants et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Incitation au développement du dispositif Pass'Sport

#### **Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire) dans le respect de la circulaire interministérielle N° 2017-116 du 06-10-2017\*(1)**

##### Opérations éligibles :

- Organisation des séances de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Venir en appui des actions menées par le Comité Départemental

#### **Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique**

##### Opérations éligibles :

- Journées dédiées au public féminin

##### *Exemple :*

- *Organisation d'animation ou de compétitions spécifique pour les femmes dont Octobre Rose, Amène une copine.*

#### **Indicateur 1.5 : Activité périscolaire (bowling ou quilles)**

##### Opérations éligibles :

- Animation sur le temps périscolaires
- Journée découverte sur les bowlings en faveur du public scolaire

### **Indicateur 1.6 : Pratique du para-bowling ou para-quilles**

#### Opérations éligibles :

- Journées d'initiation au bowling ou quiller pour les personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap
- Achat de matériel de bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap
- Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap

## **❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE**

### **Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance**

#### Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité Bowling sur ordonnance : mise en relation avec le secteur hospitalier ou de rééducation pour proposer des initiations ou une pratique régulière soit en bowling soit en quillers ou encore avec le kit bowling campus.
- Promotion des bienfaits du bowling sur la santé et le bien-être des personnes pratiquantes

#### *Exemple :*

- *Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer en lien avec la structure adéquate locale*

## **❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ**

### **Indicateur 3.1 : Programme Éthique**

#### Opérations éligibles :

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair-Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)
- Sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences (sexistes, sexuelles, homophobie, discriminations, racisme... par l'intermédiaire de professionnels des services déconcentrés (SDJES/DRAJES), Colosse aux pieds d'Argile ou autres.

### 3 - INDICATEURS DE SUIVI

L’instruction des dossiers est nationale. À ce titre la fédération a fixé des indicateurs qu’il est important de respecter et qui faciliteront le montage de dossier de subventions.

| Projets – Actions                                                                                                                                            | Indicateur de suivi                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>                                                                                                             |                                                                                                                     |
| <b>Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes</b>                                                                                          |                                                                                                                     |
| Structuration et pilotage du territoire                                                                                                                      | Nombre de réunions organisées                                                                                       |
| Assurer le suivi des écoles de bowling ou quilles labellisées                                                                                                | Nombre d’école de Bowling labellisées en hausse                                                                     |
| Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U14                                                                                                        | Nombre de jeunes accueillis par opération de détection                                                              |
| Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U14                                                                                         | Nombre de tournois organisés<br>Nombre de jeunes ayant participé                                                    |
| Organiser des compétitions par équipes                                                                                                                       | Nombre de compétitions et nbr de participants                                                                       |
| Aménagement de créneaux horaires et d’une zone de jeu réservée à l’entraînement des jeunes                                                                   | Surface dédiée à l’entraînement spécifique et nombre de créneaux horaires réservés par semaine                      |
| Organiser une ou plusieurs journées/séances d’animation à destination des jeunes de l’école de Bowling ou Quilles                                            | Nombre de journée et nombre de jeunes des écoles de Bowling ou quilles scolaires.                                   |
| <b>Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling, des quilles et accueil de nouveaux pratiquants</b>                                                 |                                                                                                                     |
| Promouvoir l’accueil de nouveaux pratiquant                                                                                                                  | Nombre d’actions organisées dans un bowling ou un quiller                                                           |
| Journées découvertes du Bowling ou Quilles pour tous pour tous                                                                                               | Nombre d’actions organisées                                                                                         |
| Actions de promotion du Bowling dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de cordée                                      | Nombre d’actions organisées sur zones concernées                                                                    |
| Journée portes ouvertes dans un Bowling                                                                                                                      | Au moins une journée par an                                                                                         |
| Création de demi-journée “Anniversaire au Bowling” à destination principalement des non-pratiquants                                                          | Passerelle réussie : 5% des participants sont licenciés                                                             |
| <b>Indicateur 1.3 : Sport à l’école &amp; Bowling ou quilles scolaire (sous conditions)*(1)</b>                                                              |                                                                                                                     |
| Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire                                                                                   | Une équipe identifiée dédiée au développement du Bowling ou quilles scolaire                                        |
| Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire                                                                                                      | Au moins une formation par an organisée                                                                             |
| Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l’utilisation du matériel. | Achat par les Comités Départementaux du matériel pour prêt aux écoles primaires en fonction des besoins identifiés  |
| Développement de l’activité auprès du public scolaire                                                                                                        | Nombre de classes et d’élèves participant                                                                           |
| Accueil de journée pour les scolaires                                                                                                                        | Accueil d’au moins une journée par an par club d’une classe proche du bowling                                       |
| Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club                                                                     | Au moins une journée Passerelle organisée par classe accueillie et nombre de licences scolaires gratuites délivrées |
| <b>Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique</b>                                                                                                          |                                                                                                                     |
| Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département                                                                                               | Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d’âge et intergénérationnelle                           |
| Journées Bowling et Quilles dédiées au public féminin                                                                                                        | Organisation d’au moins une journée spécifique “Découverte du Bowling ou Quilles, pour les femmes et jeunes filles” |
| <b>Indicateur 1.5: Activité périscolaire</b>                                                                                                                 |                                                                                                                     |
| Animation sur le temps périscolaire                                                                                                                          | Animation et journée découverte                                                                                     |
| Découverte de la pratique pour le public scolaire                                                                                                            | Action d’initiation avec le kit Campus                                                                              |
| <b>Indicateur 1.6 : Pratique du para-Bowling</b>                                                                                                             |                                                                                                                     |
| Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA             | Formation à la thématique du Para-bowling d’un enseignant de l’ETR chaque année                                     |

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en place d'un référent "Pratique Para-Bowling et quilles »                                                        | Nomination d'un référent "Para-bowling et quilles" par chacune des ligues régionales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Développement des opérations de découvertes du Bowling et quilles pour le public en situation de handicap              | Nombre de journées de découverte organisées sur le territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap                    | Nombre de clubs inscrits sur le <i>Handi guide des sports</i> et nombre d'actions de recensement mises en place<br>Il est rappelé que les clubs bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du Sport devront <b>impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports</b> à partir du lien suivant : <a href="http://www.handiguide.sports.gouv.fr">www.handiguide.sports.gouv.fr</a> |
| Journées d'initiation au Bowling et quilles pour les personnes en situation de handicap                                | Nombre de journées d'initiation au Bowling et Quilles organisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap                                                | Nombre de compétitions organisées sur le plan local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Achat de matériel de Bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap                               | Achat du matériel nécessaire au jeu de Bowling pour le public en situation de handicap et mis à disposition en fonction des besoins identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap                           | Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE</b>                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance</b>                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance                                             | Nombre d'opérations mises en place                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Bienfaits du Bowling et quilles sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes                               | Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>OBJECTIF 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE</b>                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Indicateur 3.1 : Programme Ethique</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation) | Nombre et nature des actions organisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Indicateur 3.2 : Formation</b>                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Formations pour les entraineurs                                                                                        | Nombre de formations organisées<br>Nombre d'entraineurs inscrits et ayant participé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Formation des bénévoles de clubs                                                                                       | Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Formations des dirigeants et du personnel des bowling de la ligue et des CD                                            | Nombre de formation organisées<br>Nombre de présents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## 4 – COMMISSION D'ATTRIBUTION - INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers est assurée par la fédération avec la création d'une commission d'attribution (CA) qui garantira l'indépendance des décisions et veillera au respect des règles d'éthique et de transparence. Le Président de cette commission invitera notre référente, madame Frédérique CHIKITOU, Conseillère à l'Agence Nationale du Sport à l'ensemble des commissions (d'attribution et de bilan) en qualité d'observatrice.

### A / La commission d'attribution

#### ➤ Composition

- Elus fédéraux
- Salariés : Directrice générale et secrétaire PSF
- La présidente de la commission Ethique et Déontologie : Règlement intérieur [https://www.ffbsq.fr/ffbsq/ffbsq/documents%20officiels/\\_charte-code-d-ethique-et-de-deontologie-2022-2023\\_Le%2007.12.2023.pdf](https://www.ffbsq.fr/ffbsq/ffbsq/documents%20officiels/_charte-code-d-ethique-et-de-deontologie-2022-2023_Le%2007.12.2023.pdf)
- 1 ou 2 Représentant des ligues régionales
- 1 ou 2 Représentant des Comité Départementaux sur proposition des ligues
- 1 ou 2 Représentant des clubs, choisis par le président de la FFBSQ
- Bénévole

#### ➤ Rôle :

- Elle est chargée de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés.
- Elle fixe les modalités d'évaluation des projets financés
- Elle transmettra à l'agence sa composition ainsi que l'ensemble des comptes rendus et procès-verbaux correspondants.
- **La répartition des crédits devra être proposée à l'ANS avant le 15 juin 2026**

**\*1 : Les structures bénéficiaires d'une subvention au titre des PSF sont fortement invitées à concevoir leurs projets en intégrant au moins deux des priorités nationales suivantes par action déposée. Les actions se déroulant sur le temps scolaire, pour les disciplines d'enseignement obligatoires, ne sont pas éligibles à un soutien au titre du PSF à l'exception des projets qui s'inscrivent dans des dispositifs portés conjointement par les ministères chargés de l'éducation nationale et des sports et qui prévoient une intervention possible des associations sportives dans les horaires officiels d'enseignement (dans le respect de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017). Les actions dans les temps péri et extrascolaires sont pleinement éligibles.**

## 5 – CALENDRIER PREVISIONNEL

|                                                                  |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communication sur le lancement de la campagne PSF 2026</b>    | <b>13/03/2026</b>               | Newsletter N° 01 diffusée aux Clubs, Comités, Liges.                                                                                                                                                                                              |
| <b>Ouverture de la Campagne PSF 2026</b>                         | <b>30/03/2026 à 17H00</b>       | Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso                                                                                                                                                                                 |
| <b>Clôture du dépôt des dossiers et fermeture du compte asso</b> | <b>10/05/2026 à 00H00</b>       | Fin de campagne et dépôt des dossiers de demande de subvention sur le compte asso                                                                                                                                                                 |
| <b>Avis des Ligues</b>                                           | <b>25/05/2026</b>               | Envoi des dossiers des Comités Départementaux et des Clubs aux ligues                                                                                                                                                                             |
|                                                                  | <b>01/06/2026</b>               | Retour des dossiers des Comités Départementaux et des Clubs aux ligues                                                                                                                                                                            |
| <b>Instruction des dossiers</b>                                  | <b>Mai/juin 2026</b>            | Etude des dossiers : conformité des documents obligatoires, complétude, éligibilité des actions ....                                                                                                                                              |
| <b>Commission des attributions</b>                               | <b>11 juin 2026</b>             | Instruction des demandes de subvention et répartition des propositions financières.                                                                                                                                                               |
| <b>Transmission des propositions financières</b>                 | <b>15/06/2026</b>               | Transmission à l'Agence nationale du Sport pour validation des montants attribués                                                                                                                                                                 |
| <b>Règlement des subventions</b>                                 | <b>Juillet à Septembre 2026</b> | La fédération assurera via OSIRIS la gestion des états de paiement qui seront transmis à l'ANS. L'envoi des motifs d'accord ou de refus sera réalisé par la CA et le versement des subventions sera effectué par l'ANS avant la rentrée prochaine |

## 6 - LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES

**Les porteurs de projets éligibles sont affiliés à la FFBSQ pour la saison en cours 2025/2026**

La procédure de demande de subvention s'effectue uniquement en ligne via « Le Compte Asso » et seules ces demandes seront traitées <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour vous aider, des tutoriels vidéo pour découvrir ce service numérique en quelques minutes sont disponibles sur le site : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Par ailleurs, des manuels utilisateurs relatifs à l'utilisation du compte Asso sont mis à disposition sur le site de l'Agence du Sport : [www.agencedusport.fr](http://www.agencedusport.fr)

## **Avantages du Compte Asso pour les associations et structures :**

- De garder d'une année sur l'autre, de veiller à la mise à jour des données administratives et de stocker les documents nécessaires à une demande de subvention : statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, comptes annuels, budget prévisionnel, bilan annuel financier, RIB au nom de l'association (si inchangé), projet associatif/plan de développement, attestations d'affiliation.

- D'accéder, pour celles qui ont déjà déposé un dossier lors d'une précédente campagne, à leurs demandes antérieures et d'utiliser, si besoin, les données pour effectuer une nouvelle demande ou renouveler leurs précédentes demandes ;

- D'attester, en cochant la case correspondante à l'étape 5 de la demande de subvention, qu'elles souscrivent au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

- De réaliser le compte-rendu financier des projets subventionnés en 2025.

Outils de référence de géolocalisation d'un territoire :

- SIG politique de la ville
- Observatoire des territoires
- ANCT-indicateurs : cartes, données et graphiques ([observatoire-des-territoires.gouv.fr](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr))

Il est par ailleurs rappelé que les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations. Elles ne peuvent également pas déposer une même action sur les 2 dispositifs PSF et PST.

## **Instruction d'un dossier- documents obligatoires :**

- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations
- Numéro SIRET de l'association
- Attestation d'affiliation à la FFBSQ
- Statuts
- Liste des dirigeants
- Contrat d'engagement républicain
- Rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale
- Comptes approuvés du dernier exercice clos
- Budget prévisionnel annuel
- Projet de développement de la structure
- RIB de l'association lisible et récent
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président attestant que 100% des membres sont licenciés à la FFBSQ

**Rappel :** Une structure demandeuse de subvention doit obligatoirement être à jour de ses comptes-rendus financiers (CRF) des années précédentes. Dans l'hypothèse où une association va terminer l'action subventionnée en 2025 au cours du premier trimestre 2026, Il est vivement conseillé de transmettre le compte rendu définitif qui doit être déposé dans le compte Asso.

## **Suivi et instruction des demandes de subvention**

Le suivi et l'instruction des dossiers se fera par la fédération auprès de madame Ilham BELAYACHI [subventions@ffbsq.org](mailto:subventions@ffbsq.org) qui sera accompagnée par notre référente ANS.



Pour les comités départementaux et les clubs, il sera demandé à chaque Président(-e) de Ligue de donner un avis objectif sur l'instruction des dossiers de leurs territoires (Comités Départementaux et Clubs). Pour cela, une extraction des dossiers leurs sera envoyée par mail par le référent

La Commission d'Attribution Fédérale se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subventions afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'elle transmettra ensuite à l'ANS. La fédération procédera ensuite aux états de paiements qui seront réglés par l'Agence, chargée également de produire la notification d'accord ou de refus (cette dernière sera directement disponible dans le dossier via Le Compte Asso).

#### **MOTIFS DE REFUS DE FINANCEMENT :**

Une attention toute particulière sera portée sur les obligations administratives et leurs conformités. En effet, tout document obligatoire qui n'est pas fourni peut faire l'objet d'un refus. Les motifs des refus peuvent également être les suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération (nb : compétitions fédérales, compétitions privées pas en adéquation avec les axes prioritaires, frais de déplacement d'une équipe)
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés,
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...)
- Autres : l'objet du refus sera notifié

## **7 – BILAN ET ÉVALUATION**

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées.

Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin 2027, fournir les comptes rendus des actions financées via le Compte Asso, sous peine de demande de reversement de ladite subvention.

La fédération assurera via OSIRIS l'analyse des comptes rendus au regard des critères d'évaluation fixés. Elle émettra une appréciation en indiquant si l'action réalisée correspond bien à ses besoins et attentes. Elle devra indiquer les cas pour lesquels la non-utilisation de tout ou partie de la subvention ou l'utilisation non conforme de la subvention sera avérée, afin que l'Agence Nationale du Sport puisse procéder à la demande de reversement de ladite subvention.

Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Ces mêmes indicateurs de suivi seront rapprochés lors des bilans financiers en N+1 qui-seront à transmettre de façon dématérialisée sur le compte asso avant le 30 juin 2027

## **8 – CONTACTS ET FOIRE AUX QUESTIONS**

Coordination Générale : Madame Ilham BELAYACHI– 05 82 95 78 64 – [subventions@ffbsq.org](mailto:subventions@ffbsq.org)  
Plus d'informations sur le site de la fédération

| QUESTIONS                                                                                                              | REPONSES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comment effectuer sa demande de subvention ?                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un compte sur <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/</a> et saisir sa demande de subvention</li> <li>- <a href="#">TUTORIELS</a></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La transmission se fait en 2 étapes (je transmets le dossier – je confirme la transmission), <u>attention la prévisualisation du dossier n'assure pas la transmission.</u></li> <li>- Un accusé de réception sera envoyé par la plateforme du compte asso dès transmission du dossier</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Comment construire son dossier de demande de subvention ?                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un seul dossier par structure doit être déposé.</b></li> <li>- <b>Un dossier peut contenir plusieurs actions.</b></li> <li>- L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 actions maximum</b> peuvent être déposées par la structure,</li> <li>- Une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750€</li> <li>- Une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€ (seuil abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)</li> <li>- Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées doit être au minimum de <b>3 000 €</b>. <b>On peut proposer 2 actions à 750 €</b></li> </ul>                                                 |
| Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations</li> <li>- Numéro de SIRET de l'association</li> <li>- Statuts</li> <li>- Liste des dirigeants</li> <li>- Rapport d'activités approuvé lors de la dernière assemblée générale</li> <li>- Comptes approuvés du dernier exercice clos</li> <li>- Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours)</li> <li>- RIB de l'association lisible et récent</li> <li>- Projet associatif / Plan de développement.</li> </ul>                                                                                |
| En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs.</li> <li>- Les questions seront à formuler <b>par mail</b> à Madame Ilham BELAYACHI <b>subventions@ffbsq.org</b></li> <li>- Les ligues jouent également un rôle d'accompagnement du fait de leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'information relative à cette campagne de subvention 2025</li> <li>• Avis sur les dossiers déposés</li> </ul> </li> </ul> |